

DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental du Haut-Rhin

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Laurent QUINET, directeur départemental du Haut-Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Pierre FRAMMERY, adjoint au directeur départemental du Haut-Rhin, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Mulhouse et de l'unité infra-départementale de Colmar qui lui est rattachée. M. Laurent QUINET, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la ZRE Alsace-Strasbourg (Bas-Rhin et Haut-Rhin), selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

M. Laurent QUINET peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 6 mars 2023

Laurent SAHUQUET